

Bulletin municipal HIVER 2023







Le mot du Maire

Chères Méléduniennes. Chers Méléduniens.

Après une fin d'été particulièrement sèche et un automne particulièrement pluvieux, la Charente est sortie une nouvelle fois de son lit sans avoir occasionné de gros dégâts, si ce n'est pour l'agriculture.



Ce second semestre n'a pas manqué d'être actif : de nouveaux travaux de voirie ont pu être réalisés aux Grandes Maisons, à la Porchinière, à Chaubois et aux Chevaliers.

La commune dispose maintenant d'un blason réalisé par Jean-Paul Maudet habitant à la Lançonnière.

A l'entrée du bourg, vous pouvez désormais admirer l'œuvre de Cédric Hennion : un arbre sculpté exprimant différentes symboliques.

Le terrain de Biot aura permis de renouer avec une fête populaire vieille de 40 ans.

Certes sous un nouveau format, c'est un festival « Festi'Biot » qui est né et qui aura permis un rassemblement de 900 personnes. La soirée aura été animée par un feu d'artifice, une première.

Je remercie l'ACCA de s'être associée à cet événement.

A l'approche de l'hiver, la commune s'est parée de ses plus belles illuminations et elle aura profité de ce mois de décembre pour animer un atelier afin de décorer le sapin de Noël pour le bonheur des petits comme des grands.

Concernant les projets de grande envergure : à ce jour, le City Park est toujours en attente de subvention. Concernant la piste cyclable, une esquisse a été réalisée et nous sommes en attente de pouvoir rencontrer le conseil départemental afin d'étudier la faisabilité du projet.

La commune nouvelle : la majorité municipale souhaite pouvoir échanger avec Saint Savinien sur les modalités de création de cette dernière, car rien ne doit être pris à la légère. Ce regroupement pourrait présenter de nombreux avantages permettre ainsi la préservation, l'amélioration des services pour notre population et son développement, sans oublier de perpétuer l'identité de notre commune.

A ce jour, nous sommes dans l'attente d'une réponse du Maire de Saint Savinien pour amorcer les échanges.

L'action municipale se poursuit dans l'intérêt de chacun d'entre vous au service de tous. Vous le constaterez dans ces pages, notre commune avance, évolue et s'engage sur un avenir que nous voulons tous durable, positif et attractif.

Avec l'équipe municipale, je vous donne rendez-vous, aux nouveaux arrivants mais aussi à l'ensemble de la population, aux vœux du Maire

le samedi 06 janvier 2024 à 11h30 à la salle municipale.

Malgré le contexte incertain lié aux tensions géopolitiques et aux difficultés économiques, les fêtes de fin d'année seront, je l'espère, synonymes de joie et de bonheur.

Ces temps difficiles ne doivent pas gâcher votre plaisir de retrouver tous ceux qui vous sont chers. La famille doit rester une valeur refuge en particulier pour préserver les plus jeunes.

Je vous souhaite sincèrement à toutes et tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bonne lecture à toutes et tous.

Avec mon dévouement. Votre Maire, Frédéric Bruneteau.

Les réunions de conseil

Nous vous informons que l'ensemble des procès-verbaux sont consultables en mairie.

Réunion du 28 juin 2023.

1) Demande de subvention au titre de la voirie accidentogène

La commission de voirie s'est réunie afin de définir les travaux à réaliser pour 2023 à savoir :

- le carrefour en bas du chemin des Vignes pour accéder au chemin des Acacias,
- le virage aux Chevaliers (un trottoir est prévu),
- à la Porchinière (du point à temps est prévu),*
- devant la statue de Raoul Bitaud. A cet endroit, il faut refaire le fossé et remettre une buse pour que ce soit propre devant ce qui a déjà été refait.

Approbation à 11 voix.

2) Avis sur le projet « guide des bonnes pratiques de l'éolien en Vals de Saintonge »

Lecture de l'extrait de la délibération par Monsieur le Maire indiquant les critères géographique pour les éoliennes.

Contre : 4 voix (Pascal Bobrie, Sandra Regnier, Florentin Pineaud, Fabienne Richaudeau), Pour : 7 voix (Frédéric Bruneteau, Aurélie Roy, Alain Yonnet, Estelle Loret, Thibaud Jolly, Rodolphe Bertrand et Christine Rateaud

3) Signature du contrat de proximité avec le Département

Ce contrat permettrait d'amplifier le partenariat incontournable entre le Département et les habitants afin de servir au mieux les Charentais Maritimes et déployer ses politiques au plus près des besoins, grâce à une collaboration renforcée et des engagements prioritaires.

Des domaines d'intervention privilégiés ont été identifiés, ils portent notamment sur l'autonomie et le grand âge, la santé, le logement et l'habitat, l'insertion et l'action sociale, l'enfance et la petite enfance, la jeunesse, l'exemplarité énergétique, l'environnement, les infrastructures et les mobilités, l'eau, la sécurité, le sport, le tourisme, la culture, le patrimoine, l'amélioration des équipements publics, l'accès aux services publics.

Approbation à 11 voix.

4) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

Passage obligatoire au 1er janvier 2024 pour la M57. Cette nomenclature offre des simplifications budgétaires et le plan comptable sera beaucoup plus détaillé et simple à la lecture.

Approbation à 11 voix.

5) <u>Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade</u>

L'avancement de grade peut s'acquérir soit d'un diplôme, soit de l'ancienneté sur un grade.

Au sein du personnel, il existe deux catégories d'emploi : un agent administratif et deux agents techniques.

Fixation du taux à 100 % pour chaque catégorie.

6) Création du poste « Adjoint technique principal de 2ème classe »

L'agent RAYMOND est promuable au 1^{er} janvier 2023 au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Les taux de promotion étant maintenant définis, il convient de faire la publicité sur le site du centre de gestion pour une acceptation au 1^{er} aout 2023. (Effet non rétroactif)

Approbation à 11 voix

7) Convention entre la commune et l'ACCA pour les bénéfices de Festi'Biot

Après conseil auprès de la perception, une convention doit être établit afin de justifier le versement que l'ACCA fera à la commune suite à la soirée Festi'Biot.

Il a été convenu que la commune supporte les charges et que les bénéfices sont ensuite divisés entre les organisateurs (1/3 pour l'ACCA et 2/3 pour la commune).

Approbation à 11 voix

Réunion du 15 septembre 2023.

1)- Demande d'adhésion au FREDON.

L'adhésion au FREDON a pour but la surveillance biologique du territoire contre les organismes nuisibles et les dangers sanitaires. Nous avons eu recours à leurs services pas plus tard que cette semaine, à cause d'un nid de frelon asiatique aux Grandes-Maisons. Cette adhésion s'élève à 90,24€.

Pour: 11 voix.

2) Décision modificative.

Afin d'effectuer le paiement des barrières de la voie verte. Il convient de basculer la somme de $4\,000\,$ € du compte 2315 au compte 2152.

Pour: 11 voix.

3) Appel au don après le séisme.

L'Association des Maires de France a communiqué pour savoir si nous souhaitions venir en aide aux communes touchées.

Octroi d'une subvention de 100 €.

Pour: 11 voix.

4) Acceptation de don – ACCA.

Cela fait suite à Festi'Biot. On avait signé une convention avec l'ACCA.

L'ACCA reverse la somme de 2 363,45€ correspondant au 2/3 des recettes de Festi'Biot.

Pour: 11 voix.

Etat civil

Mariage

PERRET Mickaël et COUREAU Sabrina – 29 juillet 2023

Nous adressons tous nos vœux de bonheur à ce jeune couple!

Décès:

Michelle CAVAUD – 21 juillet 2023



Pascal BOUTRIT était bénévole pour « Festi'Biot » où il aura été d'une grande générosité.

Il est décédé le 27 novembre à l'âge de 50 ans.

Nous souhaitons lui rendre hommage et apporté notre soutien à sa famille et à ses proches.

11 novembre

Nous avons célébré en la présence d'une cinquantaine de personnes le 105^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.



En effet, il y a 105 ans, les cloches de toutes les villes et de tous les villages de France retentissaient pour annoncer la fin d'une tragédie qui avait duré 52 mois.

En ce jour de commémoration, nous avons rappelé le courage exemplaire des « poilus » comme de tous les « morts pour la France » de toutes les guerres et que nous devons agir résolument et avec persévérance pour la paix et œuvrer dans ce sens avec les générations nouvelles.

La municipalité remercie l'ensemble des personnes présentes et notamment Nathan Aubrée pour la lecture du message de l'UFAC mais aussi les sapeurs-pompiers Messieurs Loret, père et fils et le Caporal Aubrée, militaire.







Les travaux de voirie

Busage au village de « Chaubois »





Aménagement avec bordure à l'intersection entre le chemin de Chaud-Bois et celui de l'Anglée au village « Les chevaliers ».



Réfection de voirie au village de « La Porchinière ».







Aménagement de la voirie à l'intersection entre le chemin des Acacias et le chemin des Vignes au village des « Grandes Maisons ».





Les travaux à l'église

Changement de la fenêtre en bois à l'église au niveau de la sacristie et remaniement de la toiture suite à une multitude d'infiltrations.



L'arbre sculpté

Depuis maintenant trois mois, vous pouvez admirer l'œuvre de Cédric Hennion à l'entrée du bourg.

Dans son travail, l'artiste a intégré douceur et délicatesse avec une notion forte entre les pleins et les vides pour donner une relation intime entre le spectateur et la sculpture.

Chaque sculpture exprime une symbolique.

Dans ce tronc de frêne, on retrouve un visage pour mettre une âme à cet arbre mort. Le hibou et le rapace rappellent les oiseaux qui parcourent notre village et les épis de blé pour symboliser le milieu rural et l'activité de la commune.

Prochainement, un panneau explicatif complétera ce chef d'œuvre.



Le blason de la commune

Depuis 2023, la commune dispose de son propre blason. Après consultation de la population (via le bulletin municipal) en 2020, Monsieur Jean-Paul Maudet, Mélédunien, a créé l'armoirie avec l'aide du spécialiste de l'héraldique, Jean-François Binon

Que représente-t-il?



Le contour ondé de bleu et de blanc fait référence au fleuve Charente.

Le pont dans la partie supérieure fait référence au pont de la Planche. Il rappelle l'eau et la pierre calcaire, caractéristiques de notre commune.

Les deux épis de blé au centre font référence à l'activité agricole et les 21 épis de blé représentent les 21 villages.

En bas, l'îlot vert et isolé du reste par les flots rappelle l'île de la Grenouillette, ce qui est confirmé par la grenouille en son centre.

Le blason dans son ensemble reprend la forme de la commune du Mung et le tracé de la Charente.

Le pont de la Planche en haut marque la frontière avec la commune de Geay. Le fleuve Charente en bas du blason marque la frontière avec la commune de Saint-Savinien.

Le blason est dorénavant la carte d'identité visuelle de notre commune.



Atelier « Création de décorations de Noël »

Décembre est un mois sans pareil pour nous tous et surtout les enfants !!

Alors, cette année, nous avons sollicité leur génie pour participer à la décoration de notre commune, notamment le décor du sapin dans le bourg.

L'invitation fut honorée, l'imagination des petits et des grands fut au rendez-vous!

Des idées et du matériel étaient à disposition pour bien démarrer et de suite, la créativité a pris sa place.

Curiosité, sourire et plaisir furent l'ambiance de cette matinée.



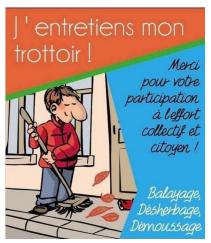
Merci à tous les enfants, parents qui n'ont pas manqué d'intérêt à cette animation au cœur du village.

Réjouissance et partage de gourmandises avant de partir, et les yeux étincelants sur le sapin.

Félicitation à tous et à l'année prochaine.

Aurélie ROY, 1^{ère} adjointe.

Entretien devant sa maison



Avec l'interdiction des désherbants phytosanitaires, la charge de travail de notre agent communal devient trop lourde.

Par conséquent, Monsieur le Maire, après en avoir informé le conseil municipal, a pris un arrêté relatif à l'entretien devant sa maison. Cet arrêté a été affiché sur l'ensemble des panneaux d'informations de la commune.

L'équipe municipale demande à chaque propriétaire ou locataire d'entretenir euxmêmes devant leur maison ce que font déjà de nombreux habitants du village.

Si chacun entretient correctement devant son domicile, cela libérera du temps à notre agent, qui est seul pour entretenir l'ensemble de la commune, et il pourra ainsi se consacrer en priorité aux parcelles communales.

Qui est responsable de l'entretien devant son domicile?

L'article 23 du règlement sanitaire énonce l'obligation suivante : « Les propriétaires et les occupants d'une maison sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant de leurs batiments et de leurs abords ; ».Il revient donc à chaque citoyen (propriétaire ou locataire) de balayer, laver, retirer les déchets, désherber devant chez lui. Si chacun entretient correctement devant son domicile, cela libérera du temps à notre agent, qui est seul pour entreteniez l'ensemble de la commune, et il pourra ainsi se consacrer en priorités aux parcelles communales.

Pour rappel, le glyphosate est interdit. L'acide pélargonique est quant à lui autorisé et en vente libre dans les jardineries.

Alain YONNET, 2ème adjoint.

Les associations communales

Le Comité des Fêtes

Chers Méléduniens voici un récapitulatif des événements de l'année 2023!





 le 11 mars 2023 la soirée dansante Disco Paella, servi par les bénévoles de l'association.

 le 1 juillet 2023 la randonnée gourmande, organisée avec l'ACCA.









 le 16 décembre 2023 le traditionnel goûter de Noël avec ASTRID BOOP pour le bonheur des enfants, mais surtout la venue du Père-Noël tant attendue des petits et grands!

Vous souhaitez nous rejoindre et devenir bénévoles, ou vous informer Le comité des fêtes vous invite à son assemblée générale qui aura lieu le 12 janvier 2023 à 20h30 salle de la mairie de Le Mung.



les dates à retenir :

- La choucroute dansante le samedi 16 mars 2024.
- La randonnée gourmande le samedi 6 juillet 2024
- Le loto d'automne le samedi 9 novembre 2024

Le comité des fêtes vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année et vous transmets leurs Meilleurs vœux pour 2024.

Besoin d'informations contactez Séverine BOBRIE Secrétaire du comité 06.87.78.25.62 La présidente Catherine COSNARD

ACCA

L'année 2023 se termine, je vous fais donc part des décisions et du bilan de ce semestre :

lâchers de faisans:

1 octobre 11 novembre 10 décembre 7 janvier

21 janvier

Battues aux chevreuils : 18 novembre

18 novembre 9 décembre 30 décembre 13 janvier

tous les dimanches de février



Le vendredi 28 juillet dernier en collaboration avec la municipalité, nous vous avons proposé FESTI'BIOT!

Malgré une journée pluvieuse et une soirée menaçante, les concerts, le feu d'artifice ainsi que la restauration et la buvette ont fait le plein tout au long de la soirée.

Le dimanche 20 Août a eu lieu nôtre traditionnel repas à Biot. Le sanglier a ravi près de 150 personnes La simplicité, la convivialité et la bonne ambiance ont permis de faire de cette journée une réussite.

Le conseil d'administration et moi-même vous souhaitons de passer de bonnes fêtes.

Meilleurs vœux pour l'année 2024.

Le Président, Vincent GUILLOT

LABELLES ET CIE

Labelles & Cie, compagnie artistique née en 2012 a pour objets la création, la production et la diffusion de spectacles. Elle emploie des artistes professionnels et soutient de jeunes talents. Elle offre une riche palette de spectacles qui peuvent être joués en salle, en plein air, chez l'habitant, sur des festivals...

A son répertoire elle propose :

- Chopin -Sand Et si Duras aimait Bach En attendant Rosa *Piano lecture*
- Peaux Anne et Sylvestre Simon Guitare chanson
- Les chaussures rouges Théâtre
- 3 Reines à la rue Clown
- La fricassée de berniques sur lit de Prévert Poésie chanson



En 2023, la Compagnie a tourné dans la région mais aussi dans le Pas de Calais, le Maine et Loire, en Vendée, en Ille et Vilaine, en Gironde, au festival d'Aurillac....

Vous pourrez retrouver quelques artistes de Labelles & Cie lors du prochain festival d'été de La Maison du Chat Bleu les 28,29 et 30 juin 2024.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations, nous aurons plaisir à vous rencontrer.

Contacts : labellesetcie@gmail.com - Tél : 06 95 87 62 80 - Siège social : Mairie de Le Mung.

Festi'Biot

Le 28 juillet dernier, la municipalité a souhaité renouer avec le passé en proposant de faire revivre le terrain de Biot.

Cette première édition a accueilli de nombreux Méléduniens et bien d'autres.

A cette occasion, deux groupes de rock ont animé la soirée, la restauration était assurée par deux food trucks et pour clôturer cette soirée, un splendide feu d'artifice a illuminé les yeux des petits et des grands.



Nous remercions l'artificier bénévole de notre commune de sa réalisation pour cette première accompagné de Dominique OCQUETEAU de la commune de Port d'Envaux.



Une trentaine de bénévole a contribué à la réussite de cette soirée en partenariat avec l'ACCA.

Cette manifestation qui aura rassemblée près de 900 personnes nous conduit à nous projeter dans l'organisation d'une deuxième édition prévue le **vendredi 26 juillet 2024.**

Fort de son succès, « Festi'Biot » prévoit encore plus d'animations.

Alors, nous comptons sur vous!



Sculpteur Plasticienne Créatrice d'accessoires vestimentaires

Magali GIBERT



A la recherche d'idées cadeaux ! N'hésitez pas à vous rendre chez Bulle d'Art !

 $Informations: \underline{www.magaligibert.com}\\$

Tél: 06.19.68.65.06

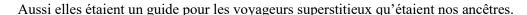
LE MUNG, SES VILLAGES, PARLONS-EN...

LE MONNEREAU, terme diminutif de meunier, un monnereau est un petit meunier dont la famille fût à l'origine du nom du lieu en tant que premier occupant.



LE BOURG du MUNG, origine du mot *burgus*, très fréquent dans les textes des XIème et XIIème siècle pour désigner des fondations confiées par des seigneurs à des établissements ecclésiastiques, au voisinage des châteaux. Ici la beauté de son église du XIIème siècle fondée par les chevaliers templiers qui possédaient une commanderie dans le village.

À la sortie du village, une croix s'élève au carrefour. Un carrefour évoque un choix pour lequel il est facile de se tromper de direction et tomber sous la domination de puissances maléfiques. Lors des processions c'est ici que l'on faisait naturellement halte pour invoquer les saints protecteurs. Les croix font donc office de protection contre les mauvaises rencontres, intempéries, maladies.



LA BORDERIE, de sa probable origine du mot *Borde* qui désigne en patois saintongeais une métairie, des terres.

Ces dernières semblaient appartenir à l'ensemble de la paroisse.



LA SALLE, terme employé pour désigner des sièges de seigneuries, plus ou moins, en concurrence avec « hébergement » et« maison ». Ces constructions ont été appelé plus tard « les maisons nobles ».

Au cours des siècles, des reconstructions ont transformé certaines en « château », tel est le « Château de la Salle ». Il était le siège de la Seigneurie locale datant de 1301, rebâtie en 1750 pour Mac Namara, noble Irlandais, capitaine des vaisseaux du ROY au port de Rochefort.

LA MAISON MICHEL: maison dérivé du latin mansio, souvent un relais, un gîte d'étape sous l'Empire romain. Plus tard *mansio* désignait une grande maison, située dans une grande propriété. Ce terme bien souvent suivi d'un déterminatif était celui du propriétaire, en l'occurrence ici Monsieur MICHEL.

LA LANÇONNIERE, l'habitation du sieur Lançon à l'origine. Un lançon en architecture, en maçonnerie, est un

chevron à mortaise destiné à la construction d'un mur en pisé (fait de pierres et de terre). Le lançonnier était celui qui le montait.

LE BREUIL: terme qui se rapporte à un bois ceint de murs ou de haies dans lequel on pouvait élever des animaux à chasser.





LA PLANCHE, tient son origine du petit pont fait de « planches » de 4,5 m qui permettait de traverser le ruisseau du Moussard, crée par l'homme pour amener l'eau vers les pâturages des marais de Rochefort. Ce dernier, était insuffisant et ne permettait pas l'écoulement des crues de la Charente. Au moment de la dérivation de cette dernière, des travaux secondaires ont été prévus pour améliorer ce phénomène.

Le pont de la planche est alors réédifié par Alexandre MERZEREAU en 1882. Aujourd'hui ce superbe pont fait

de 5 arches couvertes en arcs segmentaires surplombe le canal du Moussard dit aussi canal d'amenée (de l'UNIMA : organisme structuré créé dans les années 50 par le Conseil Général, dont l'objectif est de restructurer, restaurer les réseaux hydrauliques des marais (écluses, canaux, digues) délaissés depuis la guerre.

LES CHEVALIERS : grade de noblesse française. Ici les Chevaliers des templiers du XIIème siècle demeuraient les occupants de ces lieux.

LE BOUTET, c'est une extrémité, « un petit bout » qui pouvait représenter sur le plan du relief, le dernier petit bout de terre ferme avant d'aborder la vaste prairie de l'Anglée, autrefois marécageuse.

Petit aparté, sur le bord de la Charente atteignons l'ancien petit port de BIOT, dont le nom pourrait être un dérivé de l'ancien « BIAU », qui était un endroit profond d'un cours d'eau, dans lequel se serait naturellement créé cet autre port du Mung où se sont toujours déroulées fêtes et réjouissances organisées par les habitants. Aussi, excellent lieu de repos pour les plaisanciers.

CHAUD-BOIS: On ne peut traverser Chaud-Bois sans évoquer le souvenir d'un personnage dont la statue s'élève dans le hameau ; celle de RAOUL BITEAU, « le plus petit des grands serviteurs » dit « Pouzy » du fait de sa petite taille de 90 cm, qui ont fait sa célébrité, né en 1908 décédé en 1983.

LES GRANDES MAISONS

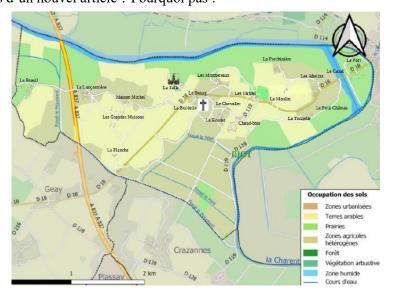
LE CANAL, créait au XIXème afin de faciliter la circulation fluviale pour le commerce.

Cet article, fruit de notre recherche dans différents documents (bibliographies, sites, cartes, archives) et même de témoignages, n'est pas exempte d'imperfections ni d'oubli mais restitue de la façon la plus proche, la plus cohérente l'origine du nom de nos villages.

Cette richesse culturelle permet de développer nos connaissances du patrimoine local, de notre commune, parfois trop peu exploitée, et même oubliée.

Bien sûr, au fil de cette lecture, nous aurions pu détailler plus de choses qui animent notre curiosité!

Alors, peut-être lors d'un nouvel article ? Pourquoi pas !



Pascal BOBRIE Rodolphe BERTRAND Florentin PINEAUD Sandra REGNIER Fabienne RICHAUDEAU

Nous sommes 5 conseillers municipaux, élus de la commune du Mung et nous souhaitons nous exprimer

en réponse au mot du Maire publié dans le bulletin municipal du 1° semestre 2023 et pour apporter quelques précisions suite à la publication de l'article du Sud-ouest du 1^{er} décembre dernier (article ci-dessous).

En effet sans être cités, nous nous sommes reconnus comme étant l'« opposition» puisque ce mot a été employé par

Nous pensons qu'être Conseiller Municipal, ce n'est pas simplement délibérer. C'est avant cela échanger, s'intéresser à la vie communale et que notre rôle est bien de poser des questions, d'émettre des idées, de comprendre et en ayant toujours à l'esprit que nous gérons de l'argent public, ce qui nous engage à avoir une attitude responsable et intègre.

Pouvoir expliquer clairement aux Méléduniens nos positions concernant le projet de fusion est à ce jour nécessaire ; plus de la moitié des votants de la commune ayant fait le choix de rejoindre le <u>collectif créé par Cécile Joly et Daniel</u> . Renault.

VOICI CE QUI PEUT RESUMER LA SITUATION :

Nous soutenons tous les 5 l'action légitime du collectif "Le Mung, notre commune" depuis sa création, car la transparence de l'information et la consultation directe de la population sont nécessaires. Nous avons certes été élus en 2020 par la population, mais la légitimité du vote n'est pas suffisante : nous étions la seule liste en lice. Certains points de notre profession de foi n'ont pas été définis clairement au moment de sa présentation, et c'est aujourd'hui source de problème. Par exemple, les "conditions essentielles" n'ont jamais été validées. Pour nous, une des conditions essentielles pour valider le projet de fusion entre Saint-Savinien et Le Mung était que la population mélédunienne soit consultée par la voie du referendum. Visiblement, cette condition n'est plus partagée par tous les membres du conseil.

Nous avons rédigé un courrier en date du 31 octobre 2023 à l'attention de M. le Maire. Ce courrier n'a pas fait l'objet d'une réponse. Il n'a pas souhaité inscrire à l'ordre du jour de la dernière réunion du conseil le point dont nous souhaitions discuter : l'organisation d'un referendum, alors que plus de 50% de la population majeure de la commune le demande. Nous ne comprenons pas ce refus et comment nous pourrions ne pas prendre en considération ce que la population demande. Nous pensons qu'il n'est pas raisonnable de se détacher autant de la volonté de ceux qui nous ont élus. Dans ce cas précis la mobilisation citoyenne est très forte et les administrés manifestent concrètement leur intérêt pour les affaires communales A l'heure où l'on observe un désengagement politique des citoyens ; Le Mung montre le contraire. Selon nous, cette discussion et ce vote sont indispensables pour amorcer les échanges avec Saint-Savinien ;

Nous sommes élus de la commune du Mung, mais également Méléduniens représentant les Méléduniens. Comme le précise l'article 2 de la charte de l'élu local, "Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier". L'intérêt général, dans cette situation, c'est de donner suite à la volonté de la majorité de la population : organiser un referendum sur la commune.

La transparence est nécessaire autant pour la population que pour l'ensemble des élus. Il est regrettable d'apprendre au dernier conseil qu'une réunion a eu lieu, et plus d'un mois après, entre les adjoints et les maires des communes du Mung et de Saint-Savinien, sans forcément savoir ce qui s'est dit. Aucun compterendu n'a été réalisé.

Notre ligne de conduite est et restera toujours la même : si la fusion doit se faire, elle doit être légitime, motivée et approuvée.

Le referendum communal est le seul moyen de s'assurer que les trois conditions sont bien remplies.

LE MUNG Le Conseil municipal divisé sur la méthode



Les débats ont été riches et Intenses au consell municipal du Mung, mardi 28 novembre.

Murig, mardi 28 novembre, les ti membres du conseil municipal étaient réunis sous la présidence du maire prédèric Bruneteau. Deux sujets brislants furent évoqués. Cinq conseillers avaient, en vain, demandé officiellement, au maire d'inscrire à l'ordre du pour féventuelle fusion avec la commune de Saint-Savinien et une délibération sur reganisation d'un référendum communal à ce sujet. Pour le maire, la demande est prématurée : « Il fait que la majorité de chaque conseil y soit favorable avaint de se questionner sur les étapes sulvantes. » Il fait allusion notamment à la demande de référendum portée par un collectif d'une containe de personner, relayée par les cinq conseillers et appuyée silencleusement dans l'auditoire par quastre représentants très attentifs. par quatre représentants très attentifs.

Contre la méthode Le maire envisage l'idée d'une fusion sans forcément passer par un référendum tandis que les opposants ne sesuhà-tent pas que des négociations soient engagées sans qu'un référendum soit clairement

programmé en amont dans le processus. Fablenne Hichaudeau : « Nous ne sommes pas contre la fusion mais pour la consultation de la population. Nous soennes cootre la méthode. « Horeutin Pineaud précèse : « Nous ne voulons pas que la décision soit prise entre les deux consolis municipaux. La tenuse d'un référendum dernandé par 50 % des habitants est indispensable. » Feédéric Bruneteau : « On verra quand le projet aura avancé, le proposerai des réunicos publiques pour discuter de la fiscallée, du nom de la nouvelle commune etc. » programmé en amont dans le

riscallie, du nom de la nou-welle commune etc. « Un débat similaire s'est en-gagé au sujet d'un « city park » dont le projet d'emplace-ment près du loitssoment du clos des Salicaires a entraîné s Salicaires a entrainé une pétition signée par la ma-jorité des résidents. Il peut parfois être difficile de conjuparfols être difficile de conju-quer démocratie représenta-tive et démocratie directe, même dans une commune de sos habitants. À noser que les échanges ont eu lieu dans le calme et le respect des opi-nions de chacun, sans forma-lisme malvenu. C'est peut-ètre de bon augure. Jean-Claude Denichaud

Nous avons proposé de faire ce referendum le 9 juin 2024.

